

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL (article 23 du décret 2004-1463 du 23/12/2004)
A retourner avant le 1^{er} mars à la cour d'appel de REIMS,
 Service des expertises, 201 rue des Capucins, 51096 REIMS Cedex

Visa du
Premier président

Visa du magistrat
chargé des experts

ANNEE (l'année écoulée)

NOM ET PRENOM (Pour les femmes mariées, souligner le nom d'usage)

AGE

PROFESSION

COORDONNES (Indispensables)

Portable :
E mail :

LIEU D'EXERCICE PROFESSIONNEL PRINCIPAL

Adresse :
Téléphone fixe :
Fax :

DOMICILE

Adresse :
Téléphone fixe :
Fax :

BRANCHES, RUBRIQUES et SPECIALITES D'INSCRIPTION

DATE DE LA 1^{RE} INSCRIPTION

EXPERTISES TERMINEES AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE (préciser "néant" en l'absence de tout dépôt de rapport)

1° En préciser le nombre (sans y inclure les "rapports d'étape") :

2° Fournir la liste des juridictions qui vous ont désigné pour ces expertises :

EXPERTISES EN COURS AU 31 DECEMBRE DERNIER (préciser "néant" en l'absence d'expertise en cours - sinon utiliser une ligne par expertise en cours)

Date des décisions	Juridiction mandante	Numéro de dossier ou nom du demandeur	Date d'expiration du dernier délai accordé

FORMATIONS SUIVIES AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE, A CARACTERE JURIDIQUE ET EN PARTICULIER SUR LA PRATIQUE DE L'EXPERTISE (préciser "néant" si vous n'avez suivi aucune formation)

Intitulé	Date	Durée